

MODALITES DE PARTICIPATION

« Prospérer dans le Futur Digital »

NOUMEA – 28 octobre au 23 novembre 2019

Toutes les inscriptions, que ce soit à une conférence ou à une formation, se font **sur Inlive**.

Elles peuvent faire l'objet d'un paiement total immédiat (conférence) ou le versement d'arrhes (formation).

Le paiement peut s'opérer :

- soit directement **en ligne** au moment de l'inscription,
- ou **par chèque ou espèces** chez les magasins indiqués sur le site Inlive.

Les **personnes inscrites à l'une des formations** pourront **s'inscrire gratuitement** à l'une des **conférences** données par Bruce Elliott.

En cas **d'annulation d'un participant** moins de 2 semaines avant chaque **formation** les arrhes ne seront pas remboursées, sauf si la place peut être remplacée par une personne que vous proposerez.

Le **paiement du solde** s'effectue le 1^{er} jour de la formation.

En cas d'absence partielle ou **totale non-remplacée** je m'engage à payer le total des frais de formations dus. **Pour les formations**, une convention de formation vous sera préalablement adressée.

En cas **d'annulation** de sa participation à une **conférence**, moins d'1 semaine avant celle-ci, le paiement ne sera pas remboursé, sauf si la place peut être remplacée par une personne que vous proposerez.

Je m'engage à informer les inscrits de :

- ne pas reproduire ou utiliser les supports pédagogiques, dont je reconnais qu'ils sont protégés par le droit d'auteur, sans l'autorisation des auteurs,
- ne pas enregistrer ou filmer, sauf accord des animateurs.

En cas d'annulation du fait de l'organisateur (AJC) ou de l'animateur (AM Innovation) les paiements ou arrhes seront intégralement remboursés.

En cas **d'événement pour cause majeure** (événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de cyclone, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux parties), aucune des parties ne sera tenue responsable du retard constaté en raison de ces événements.

Les activités seront reprogrammées en fonction de la durée de la force majeure et des disponibilités de l'organisateur et de l'animateur.